



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 2 juin 2022

CM 2955/22

LIMITE

CORLX
CFSP/PESC
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: relex.counsellors@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.84.89 /

+32.2-281.44.50

Objet: PROCÉDURE ÉCRITE pour l'adoption des:

- I. décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine
- II. décision d'exécution et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et l'implication de la Biélorussie dans l'agression de la Russie contre l'Ukraine
- III. décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et l'implication de la Biélorussie dans l'agression de la Russie contre l'Ukraine
- IV. décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine
- V. décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 2 mai 2022 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour:

I. Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

1. adopter la décision du Conseil modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8668/22 REV 1;
2. adopter le règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) n°269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8670/22 REV 1;
3. approuver les avis figurant aux annexes I et II du document 8671/22 REV 1;
4. approuver le modèle de lettre de notification pour les personnes dont l'adresse est disponible figurant à l'annexe III du document 8671/22 REV 1.

II. Décision d'exécution et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et l'implication de la Biélorussie dans l'agression de la Russie contre l'Ukraine

1. adopter la décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et de l'implication de la Biélorussie dans l'agression russe contre l'Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8639/22;

2. adopter le règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre l'article 8 bis du règlement (CE) n° 765/2006 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et de l'implication de la Biélorussie dans l'agression russe contre l'Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8641/22;
3. approuver les avis figurant aux annexes I et II du document 8642/22 REV 1;
4. approuver le modèle de lettre de notification pour les personnes dont l'adresse est disponible figurant à l'annexe III du document 8642/22 REV 1.

III. Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et l'implication de la Biélorussie dans l'agression de la Russie contre l'Ukraine

1. adopter la décision du Conseil modifiant la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et l'implication de la Biélorussie dans l'agression de la Russie contre l'Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8658/22;
2. adopter le règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 765/2006 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et l'implication de la Biélorussie dans l'agression de la Russie contre l'Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8661/22.

IV. Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

1. adopter la décision du Conseil modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8676/22;
2. adopter le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8678/22;
3. approuver l'avis figurant à l'annexe I du document 8679/22 REV 1;
4. approuver le modèle de lettre de notification pour les entités ajoutées à l'annexe IX de la décision 2014/512/PESC et à l'annexe XV du règlement (UE) n° 833/2014, figurant à l'annexe II du document 8679/22 REV 1;
5. approuver la déclaration du Conseil, dont le texte figure dans le document 9717/22.

V. Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

1. adopter la décision du Conseil modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8835/22;

2. **adopter le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8836/22.**

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION" pour chacune des questions.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard **le 3 mai 2022 à 09h00 heures**.

**Elles doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante:
relex.counsellors@consilium.europa.eu.**
